

DOTATION INITIALE

REGIE DES TRANSPORTS DU BAS-RHIN

Conformément à l'article R 2221-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération procédant à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière fixe les statuts et le montant de la dotation initiale de la régie.

C'est à ce titre que sont consignés dans la présente annexe l'ensemble des avantages en nature affectés au bénéfice de la régie de transports du Bas-Rhin.

La dotation initiale représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité locale de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles seront mises à la charge de la régie.

Les apports en nature sont enregistrés pour leur valeur vénale.

La dotation pourra s'accroître des apports ultérieurs, des dons et subventions et des réserves.

La dotation est constituée par des moyens en personnel, en mobilier, en matériel et en équipement informatique.

Refacturation des coûts

Le Département définira un mode de refacturation aux budgets annexes des coûts portés pour eux par le budget principal. Cette refacturation s'effectuera selon une nouvelle méthode. Cette méthode consistera à calculer un coût par agent des services supports et à multiplier ce coût par le nombre d'agents du budget annexe. Ce paiement globalisé entraînera ipso facto la mise à disposition gratuite de locaux, de matériels et mobiliers et d'équipements informatiques.

Toutefois, les situations de départ ne sont pas identiques entre budgets annexes. Un diagnostic, en vue de la préparation du budget primitif 2015, permettra de définir une méthodologie commune à tous les budgets annexes.

La première étape de ce diagnostic consistera à :

- Recenser les types de dépenses qui sont pris en charge par chaque budget annexe;
- Définir quel est le pourcentage ETP des agents travaillant en tout ou partie pour le budget annexe

Recenser les types de dépenses qui sont pris en charge

par chaque budget annexe

Les charges support de la fonction 5 ci-dessous seront prises en compte pour la liquidation de la redevance refacturée à chaque budget annexe.

C+L Politique	C+L Axe	C+L Mode Action	Code Section (I/F)	
51-Gestion Financière	511-Gestion de la dette	5111-Emprunt	I	
		5112-Intérêts des emprunts et frais financiers	F	
	512-Créances, pertes et restitution	5121-Reversement, restitutions et pertes	F	
			I	
	513-Provisions pour les charges exceptionnelles et dépenses imprévues	5131-Provisions pour les dépenses imprévues	F	
			I	
		5132-Intérêts, pénalités liés aux marchés	F	
			I	
		5133-Charges exceptionnelles - Divers	F	
			I	
		5141-Reprise sur excédents	I	
	52-Services supports	521-Systèmes d'information et télécommunications	5212-Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	F
				I
			5213-Maintenance logiciel et matériel	F
5214-Frais de télécommunications			F	
			I	
522-Moyens généraux		5221-Fournitures de bureaux	F	
			I	
		5222-Affranchissement	F	
		5223-Reprographie	F	
			I	
		5224-Habillage	F	
		5225-Autres fournitures	F	
		5226-Documentation	F	
		5227-Réception et événements institutionnels	F	
			I	
5228-Annonces et insertions		F		
		I		
523-Mobilité des agents		5231-Flotte de véhicules	F	
			I	
		5232-Frais de déplacements professionnels	F	
524-Etudes et recherches		5241-Conseils juridiques et contentieux	F	
		5242-Audits et conseils	F	
			I	
525-Communication et subventions diverses		5251-Communication institutionnelle et événements	F	
			I	
		5252-Publications	F	
			I	
		5253-Subventions diverses	F	
			I	
526-Fonctionnement de l'Assemblée		5261-Indemnités, charges et formation	F	
		5262-Frais de mission et de déplacements	F	
		5263-Contributions diverses	F	
		5264-Frais divers	F	
		I		
53-Gestion des Bâtiments	531-Acquisitions et constructions	5311-Acquisition terrains	I	
		5312-Acquisition bâtiments	I	
		5313-Travaux lourds de construction et restructuration	F	
			I	
	532-Gestion mobilière et immobilière	5314-Taxes diverses	F	
		5320-Location	F	
		5321-Gardiennage	F	
		5322-Frais de nettoyage	F	
		5323-Energies et fluides	F	
		5324-Assurances	F	
		5325-Maintenance et entretien des terrains	F	
			I	
		5326-Maintenance et entretien des bâtiments	F	
			I	
		5327-Maintenance et entretien des matériaux, mobiliers et outillages	F	
			I	
		5328-Achats de matériel, mobilier et outillage	F	
			I	
			5329-Autres frais	F
54-Ressources Humaines	541-Rémunération du personnel	5411-Rémunération brute	F	
		5412-Charges sociales et cotisations diverses	F	
		5413-Personnel extérieur	F	
			I	
		5414-Frais déménagement	F	
	542-Développement des compétences	5421-Formation	F	
		5422-Frais de déplacement (formations)	F	
		5423-Emploi	F	
	543>Action Sociale et prévention	5430-Prestations sociales	F	
		5431-Titres de transport	F	
		5432-Tickets restaurant	F	
		5433-Marchés de restauration	F	
		5434-Médecine professionnelle	F	
		5435-Mutuelles	F	
		5436-Amicale	F	
		5437-Manifestations pour le personnel	F	
		5438-Maison de vacances Wangenbourg	F	
5439-Autres charges	F			

Pourcentage ETP des agents travaillant en tout

ou partie pour le budget annexe

Les activités de la régie de transports du Bas-Rhin sont très imbriquées avec les autres activités du service Exploitation des Transports menées au sein du budget principal.

La régie doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2015. Or la collectivité départementale, pour permettre un fonctionnement normal dès cette date, se doit d'identifier les charges de travail individuelles.

Ainsi a été retenu le principe d'une ventilation en pourcentage du temps de travail du personnel nécessaire au fonctionnement de la dite régie. Au 1^{er} septembre 2014, l'état des postes affectés au fonctionnement de la future régie est représenté dans le tableau suivant :

Affectations	Catégorie	Affectation temps de travail Budget annexe régie des transports	Affectation temps de travail Budget principal
PAT-DM-DIRECTION	A	25%	75%
PAT-DM-DIRECTION	C	35%	65%
PAT-DM-DIRECTION	B	35%	65%
PAT-DM-SGE	A	10%	90%
PAT-DM-UCMP	B	35%	65%
PAT-DM-UCMP	B	35%	55%
PAT-DM-UCMP	B	35%	65%
PAT-DM-UCMP	B	35%	65%
PAT-DM-UCMP	C	35%	65%
PAT-DM-UCMP	C	35%	65%
PAT-DM-UCMP	C	25%	35%
PAT-DM-UETD	A	20%	80%
PAT-DM-UETD	C	35%	65%
PAT-DM-UETD	C	35%	65%
PAT-DM-UETD	B	35%	65%
PAT-DM-SET	A	60%	40%
PAT-DM-SET	C	50%	50%
PAT-DM-SET	C	70%	30%
PAT-DM-SET	C	70%	30%
PAT-DM-SET	C	70%	30%
PAT-DM-SET	B	70%	30%
PAT-DM-SET	B	100%	0%
PAT-DM-SET	B	90%	10%
PAT-DM-SET	B	90%	10%
PAT-DM-SET	B	90%	10%
PAT-DM-SET	B	90%	10%
PAT-DM-SET	B	90%	10%

PAT-UTAT	C	50%	50%
PAT-UTAT	C	20%	80%
PAT-UTAT	C	20%	80%
PAT-UTAT	C	20%	80%

Moyens matériels mis à disposition

Localisation des bureaux
de la
Direction de la Mobilité



2^{ème} étage

Bureau	ordinateur	tables	chaises	caisson	armoires	Imprimante
25	33	39	82	34	21	5